**QUESTIONNAIRE**

**Maladies non transmissibles dans le cadre juridique interaméricain des droits humains**

1. **Présentation et objectif**

La Rapporteuse Spéciale sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux (REDESCE) de la Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) préparera un rapport thématique sur les maladies non transmissibles (MNT) et les droits humains dans le système interaméricain. Considérant la prévalence élevée des MNT dans les régions américains et caraïbes[[1]](#footnote-1), le but de ce rapport est d'établir l'impact des MNT sur les droits humains dans la région, et les implications de leurs traitement et prévention par rapport aux obligations de l’État dans le cadre juridique du système interaméricain.

L'épidémie des MNT sur le continent américain représente un grave problème. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS), les MNT sont les principales causes de décès à l'échelle mondiale[[2]](#footnote-2) et elles sont responsables d’un peu plus de 70 % des décès dans le monde[[3]](#footnote-3) (équivalent a à peu près de 5,5 millions de décès par an).[[4]](#footnote-4) Sur le continent américain, les MNT ont des effets encore plus nocifs et répandus, causant environ 80% des décès[[5]](#footnote-5), c’est à dire 5.5 million de décès par année[[6]](#footnote-6).

Cette prévalence a un impact sérieux sur la jouissance des droits humains, particulièrement sur le droit à la santé. Par exemple, les MNT imposent un fardeau sur les systèmes qui tendent à générer des problèmes d'accessibilité et de disponibilité. Ces dernières sont des composants essentiels du droit à la santé selon la Commission interaméricaine des droits de l'homme, la Cour interaméricaine des droits de l'homme, et le Comité interaméricain des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR), aussi bien qu’ont des implications pour les droits à la vie et à l'intégrité de la personne, entre autres. Additionnellement, le problème des MNT, particulièrement celles qui sont le produit des facteurs de risque modifiables, révèle la relevance fondamentale de l’adoption par les États d’une approche préventive à travers des interventions régulatoires adéquats qui réalisent effectivement la réduction d’incidence des MNT et ses impacts sur le droit à la santé de la population dans ses jurisdictions.

Un problème qui a été rendu visible par la pandémie de COVID-19, et qui est prochement connecté aux maladies non transmissibles, est le rôle des déterminants sociaux de la santé. Les disparités dans la prévalence de ces maladies dans les groups les plus vulnérables - dans lesquels la notion d'intersectionnalité est fondamental - et ses implications pour les disparités entre les groupes socioéconomiques des décédés à cause de COVID-19 en tout le continent, sont des démonstrations flagrants de ce situation. Donc, la magnitude de l’incidence des MNT dans la région, en plus d'être directemente lié avec les droits à la santé, à la vie, et à l'intégrité de la personne, est aussi directement lié avec les principes d’égalité et de la non discrimination.

Pour tout l'antérieur, la REDESCA va commencer la procédure d’élaboration du rapport thématique mentionné pour la considération de la CIDH. Ce rapport cherche que la REDESCA, dans l’exercice de son mandat, analyse la situation dans la région, établit des normes interaméricains en la matière, souligne les bonnes pratiques des États, et offre des recommandations pour les orienter dans son lutte contre les MNT à la lumière de ses obligations interaméricains de droits humains.

Aux fins de la préparation de ce rapport, les MNT seront définies comme un groupe de conditions pas principalement causé par un infection aiguës, et qui donne comme résultat conséquences sanitaires à long terme, et qui fréquemment créent la nécessité du traitement et soins à long terme[[7]](#footnote-7). Les MNT incluent principalement les cancers, les maladies cardiovasculaires, le diabète, les affections respiratoires chroniques[[8]](#footnote-8), et des problèmes de santé mentale[[9]](#footnote-9).

1. **Instructions**

La REDESCA invite aux personnes ou institutions intéressés de présenter ses réponses à ce questionnaire avec des données statistiques, les cadres normatifs, les politiques publiques, les mécanismes de protection, les défis et les pratiques exemplaires, au plus tard le **29 janvier 2023** à l'adresse suivante:

Rapporteuse Spéciale sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux (REDESCE)

Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH)

Organisation des États américains

Rapporteuse Spéciale sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux

1889 F St NW

Washington, D.C. 20006

CIDH\_DESCA@oas.org

Au cas de soumissions de réponses électroniques, s'il vous plaît veuillez inclure dans le champ objet: “Questionnaire- maladies chroniques et non transmissibles chroniques et DH”.

L’information soumise en réponse au questionnaire peut répondre à tous ou à quelques points demandés. L’information peut être présentée en espagnol, anglais, portugais ou français. Veuillez identifier le numéro des questions auxquelles vous répondez dans le document que vous en soumettez. De même, vous êtes invité à répondre directement à chaque questions présentées, fournissant des informations concrètes et spécifiques que vous considérez comme étant les plus pertinentes et importantes.

Si vous présentez des annexes, il est demandé qu'elles soient clairement identifiées et distinguées du document principal. Vous pouvez aussi présenter des rapports déjà publiés sous forme d'annexes.

1. **Informations requises**
2. **Données statistiques**
3. Indiquer si l’État a des données statistiques officielles au cours des cinq dernières années, concernant:
* Les taux de mortalité et morbidité imputables aux MNT
* Des données ventilées par les taux ou statistiques de mortalité et morbidité imputables aux MNT de certains groupes sociaux (par exemple, par sexe, genre, origine ethnique, nationalité, statut socio-économique, âge, conditions de santé préexistantes, statut de migrant, etc.)
* Les taux d'incidence de MNT chez les personnes infectées ou décédées de COVID-19
* L’incidence ou la présence des facteurs de risque modifiables de la population générale, et ventilées par groupes sociaux (par exemple, par sexe, genre, origine ethnique, nationalité, statut socio-économique, âge, conditions de santé préexistantes, statut de migrant, etc.)
1. Si possible, veuillez fournir ces données statistiques, ou indiquez où elles sont disponibles et accessibles. Si n’y a pas d’information générée par l'État, mais il y a des informations générées par des autres entités ou organisations, s’il vous plaît répondez aux questions ci-dessus, indiquant la source des données.
2. **Les cadres normatifs**
3. Spécifier, s’ils existent, quelles sont les loi en vigueur dans les cadres juridiques nationaux et/ou locaux qui cherchent à reconnaître et à garantir:
* Le droit à la santé, particulièrement ses composante préventive et la provision des services
* Le droit à une nourriture suffisante
* Les droits à l'eau et à l'assainissement
* Le droit à un environnement sain
* Les principes d'égalité et de non-discrimination, par rapport aux droits économiques, sociaux et culturels, particulièrement aux droits à la santé, droit à une nourriture suffisante, droits à l'eau et à l'assainissement, ou droit à un environnement sain.
* Le droit d'accès à l’informations
* Le droit de bénéficier du progrès scientifique
* Le droit à un recours effectif contre les violations de droits à la santé, droit à une nourriture suffisante, droits à l'eau et à l'assainissement, ou droit à un environnement sain.
1. Si possible, fournissez les textes législatifs ou les cas judiciaires ou indiquez où ils peuvent être consultés.
2. Indiquer si l’État a ratifié la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac, ainsi que les modifications de la réglementation et de la politique publique qui, s’il y a lieu, on été mis en œuvre à la suite de la ratification.
3. **Les politiques publiques**
4. Décrivez les politiques publiques, programmes, et les plans et mesures [state] ou nationaux que l’État a mis en œuvre au cours des cinq dernières années avec l’objectif de:
* Prévenir, diagnostiquer et fournir des services pour traiter les MNT
* Éliminer et/ou réduire des facteurs de risque modifiables qui contribuent à la fréquence des MNT
* Promouvoir l’adoption des modes de vie plus sains
* Sécuriser et garantir la nourriture qui est adéquate, culturellement appropriée, de bonne qualitée, et durable.
* Éduquer et informer comment les MNT se développent, et comment les prévenir

**Mécanismes de protection judiciaire et non judiciaire**

Indiquer les mécanismes de protection judiciaire et non judiciaire disponibles pour protéger et garantir l'accès aux biens et services pour la prévention et le traitement des MNT, ou à l'élimination et la réduction des facteurs de risques qui contribuent à leur apparition.

**Enjeux**

Indiquer quels sont les principaux enjeux structurels, juridiques, économiques, culturels, politiques et sociaux pour introduire les politiques et les programmes, plans ou normes légales, avec les objectifs de: (i) prévenir et traiter les MNT, et (ii) éliminer ou réduire leurs facteurs de risques.

**Meilleures pratiques**

Si elles n’ont pas déjà été mentionnées, indiquer les meilleures pratiques qui ont été mises en œuvre avec les objectifs de: (i) prévenir et traiter les MNT, et (ii) éliminer ou réduire leurs facteurs de risques.

Merci d'avoir participé!

1. Voir OMS et OPS. *Un Coup D'oeil sur les MNT. La mortalité imputable aux maladies non transmissibles et la prévalence des facteurs de risque dans la région américaine, 2019, p.4. Disponible à:* <https://iris.paho.org/handle/10665.2/51752>. [↑](#footnote-ref-1)
2. OMS et OPS. Prevención y control de los factores de riesgo de las enfermedades no transmisibles. Estado de la aplicación de las medidas costo eficaces en América Latina, 2019, pág. 5. Disponible en: <https://iris.paho.org/handle/10665.2/50833> [↑](#footnote-ref-2)
3. OMS. Monitoreo de Avances en materia de las enfermedades no transmisibles 2020, pág. 1. Disponible en: <https://www.who.int/es/publications/i/item/ncd-progress-monitor-2020>. [↑](#footnote-ref-3)
4. OMS et OPS. Enfermedades no transmisibles. Datos clave. Disponible en: <https://www.paho.org/es/temas/enfermedades-no-transmisibles>. [↑](#footnote-ref-4)
5. OMS et OPS. Las ENT de un vistazo. Mortalidad por enfermedades no transmisibles y prevalencia de sus factores de riesgo en la Región de las Américas, 2019, pág. 2. Disponible en: <https://iris.paho.org/handle/10665.2/51752>. [↑](#footnote-ref-5)
6. OMS et OPS. Las ENT de un vistazo. Mortalidad por enfermedades no transmisibles y prevalencia de sus factores de riesgo en la Región de las Américas, 2019, pág. 4. Disponible en: <https://iris.paho.org/handle/10665.2/51752>. [↑](#footnote-ref-6)
7. *Véase* OMS y OPS. *Enfermedades no transmisibles*. Disponible en: <https://www.paho.org/es/temas/enfermedades-no-transmisibles>. [↑](#footnote-ref-7)
8. Voir OMS et OPS. Enfermedades no transmisibles. Datos clave. Disponible en: <https://www.paho.org/es/temas/enfermedades-no-transmisibles>. [↑](#footnote-ref-8)
9. Pan American Health Organization. NCDs at a Glance: NCD Mortality and Risk Factor Prevalence in the Americas. Washington, D.C.: PAHO; 2019. Disponible en: <https://iris.paho.org/handle/10665.2/51696?locale-attribute=es> [↑](#footnote-ref-9)